



Saisie vente forcé de ma voiture

Par **Caroline Da Silva**, le **27/10/2018** à **17:42**

Bonjour,

Le 9 août 2018 j'ai déposé un dossier de surendettement a la banque de France pour éviter une saisie vente voiture.

le 10 octobre 2018 l'huissier est venu me saisir mon véhicule pour une vente aux enchères fixé aux 15 octobre 2018. Or aujourd'hui je détiens toujours les clefs et la carte grise du véhicule.

le 23 octobre mon dossier de surendettement banque de France a était accepté vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

j'ai regarder la situation administrative de ma voiture le 27 octobre 2018 est celle ci est néant en tout point alors qu'elle ne l'était pas cet été(je n'avait pas le droit de vendre ma voiture, demande faite par l'huissier).

le 8 aout 2018 j'ai fait une proposition de paiement étalé pour éponger ma dette(lettre remise en main propre à la secrétaire de l'huissier) mais je n'ai jamais eu de réponse même négative. je viens de prendre connaissance sur le net de la vente de ma voiture fixé au 12 novembre 2018 avec comme indication :Vendu sans carte grise, sans controle technique et sans clé.

Km inconnu. Vente réservée à un pro de l'auto,

ma question est : au jour d'aujourd'hui puis je faire quelque chose pour récupérer ma voiture ?

L'huissier ne m'a pas donné de papier prouvant la saisie réelle, est ce normal ?

Je suis mère au foyer sans emploi alors maintenant sa va être pir pour trouver un emploi sans voiture

Par **miyako**, le **27/10/2018** à **17:50**

Bonsoir,

Il est impossible de vendre une voiture de cette manière.

Allez directement sur place et contactez le site internet ,il y a mon avis quelque chose de pas très légal . Personne ,même un professionnel n'achètera ,sans clef ,sans carte grise,sans contrôle technique,sans KM connus.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **youris**, le **27/10/2018** à **18:16**

bonjour,
en principe, si vous êtes en recherche d'emploi, la voiture pouvait être considérée comme insaisissable.
vous pouvez contester la saisie auprès du juge de l'exécution.
la voiture était bien votre propriété et non en location-bail ?
salutations